

**Décision n° 2023-1040-UM portant approbation de la tarification des activités commerciales  
recherche de la plateforme technologique pour la recherche Réseau de Rayons X et Gamma (RRXG)**

**Le Président de l'Université de Montpellier**

*Vu le livre VII du Code de l'Education ;*

*Vu le décret 2020-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts ;*

*Vu la délibération n° n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;*

*Vu l'arrêté ministériel en date du 21 février 2022, portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, à compter du 1er mars 2022 au 28 février 2026 ;*

*Vu la délibération n°2021-12-15-03 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 portant proposition de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;*

*Vu la délibération n°2023-05-09-08 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 9 mai 2023 portant approbation des tarifs de la plateforme technologique pour la recherche RRXG ;*

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Les tarifs de la plateforme technologique pour la recherche RRXG sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :** Ces tarifs prennent effet à compter du 10 mai 2023.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé des mesures d'exécution et de publicité de la présente décision.

Montpellier, le 10 mai 2023

**Le Président de l'Université de Montpellier**



Philippe AUGÉ

## VOIES ET DELAIS DE RECOURS

-----

Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

**Le recours contentieux** doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès

- du Tribunal Administratif de **Montpellier**, 6, rue Pitot, CS 99002 - 34063 Montpellier cedex2 pour les personnels qui résident dans l'**Aude**, l'**Hérault** ou les **Pyrénées Orientales** ;
- du Tribunal Administratif de **Nîmes**, 16, avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex09, pour les personnels qui résident dans le **Gard** et la **Lozère**.

Le délai de deux mois est un **délai franc** qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars).

**Le recours administratif** peut prendre la forme **d'un recours gracieux** adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle **d'un recours hiérarchique** auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les **deux mois** qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, **par une décision expresse** ou **par une décision implicite de rejet** en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

**Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet** résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montpellier ou de Nîmes le cas échéant (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

## Tarifs de la plateforme RRXG

Les tarifs ci-dessous ont été proposés par le conseil de gestion du Réseau de rayons X et gamma accompagné par la DPIL et votés en Commission Recherche de l'Université de Montpellier en date du 09 Mai 2023. Ces tarifs annulent et remplacent les précédents et rentrent en vigueur dès leur vote.

### Prestations de la plateforme:

Tarifs horaires hors taxes (HT)		Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<u>Poudres</u>	<i>Diffraction sur échantillons polycristallins à température ambiante</i>	7,50 €	8,60 €	35 €
<u>Poudres +</u>	<i>Diffraction sur échantillons polycristallins à haute ou basse température</i>	11,20 €	18 €	113 €
<u>MonoXtal</u>	<i>Diffraction Monocristal</i>	15,60 €	17,50 €	109 €
<u>C.Minces</u>	<i>Diffraction sur couches minces</i>	16,10 €	26,10 €	111 €
<u>Fluo X</u>	<i>Spectrométrie de fluorescence X</i>	35,80 €	46 €	170 €
<u>S.Möss</u>	<i>Spectrométrie Mössbauer à température ambiante</i>	1,03 €	1,20 €	5 €
<u>S.Möss +</u>	<i>Spectrométrie Mössbauer à haute ou basse température</i>	3,60 €	3,90 €	18 €

Dr. Lorenzo Stievano  
- Professeur -  
Université de Montpellier  
Tel: +33 (0)4.48.79.21.00  
ICGM, UMR 5253 CNRS-UM-ENSICM  
Pôle Chimie Balard Recherche - 1919 route de Mende  
34293 Montpellier cedex 6 - France

*Lorenzo Stievano*

